ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 111569

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les propositions exprimées dans l'étude publiée par la Fondation pour l'innovation politique intitulée : « De la diplomation à l'emploi : pour un renouveau de la politique scolaire et universitaire. » L'étude préconise notamment de modifier la maquette des certificats d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré, en remplaçant l'épreuve « sur dossier » par une épreuve orale ne reposant pas sur la fiction d'une situation pédagogique ni sur l'examen d'outils pédagogiques. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Le Haut Conseil de l'éducation, institué par la loi du 23 avril 2005, a rendu, le 31 octobre 2006, à la demande du ministre, des recommandations concernant la formation des maîtres dans les instituts universitaires de formations des maîtres dans la perspective de l'intégration de ces instituts aux universités. Ces recommandations ont été prises en compte lors des travaux engagés dans le cadre de la réforme de la formation des maîtres. L'arrêté du 19 décembre 2006 portant cahier des charges de la formation des maîtres en institut universitaire de formation des maîtres précise notamment, dans son annexe, que les concours de recrutement, organisés sur la base de programmes nationaux, ont pour finalité essentielle de garantir un bon niveau dans les disciplines que le candidat se destine à enseigner, ainsi que des dispositions indispensables à l'exercice du métier de professeur dans les écoles, les collèges et les lycées. Certains éléments des concours du CAPES, CAPET, CAPEPS et CAPLP, notamment l'épreuve sur dossier, pourraient être révisés suivant des modalités devant faire l'objet d'un examen approfondi.

Données clés

Auteur : M. Denis Jacquat
Circonscription : Moselle (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 111569
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12335
Réponse publiée le : 13 mars 2007, page 2680